



IDS

Informationsverbund Deutschschweiz

KIDS

Règles de catalogage IDS

Table des matières
Etat des mises à jour
Liste des collaborateurs

1 Format

BIB: Notices bibliographiques
AUT: Notices d'autorité
HOL: Etats de collection

KIDS	Table des matières	Version 15.12.08
------	--------------------	---------------------

Table des matières des KIDS

Attention: pour les chapitres non traduits, le lien est fait vers la version en allemand

Etat des mises à jour, Changements et nouveautés, Liste des collaborateurs

1. Format

BIB – Notices bibliographiques
 AUT – Notices d'autorité
 HOL – Etats de collection

2. Catalogage formel

0.1.-0.14. Introduction générale

Partie I A: Description bibliographique

(Règles générales et règles pour les livres, les brochures et les feuilles imprimées)

0.22.-0.26. Introduction relative à la description bibliographique

1. Règles générales
2. Livres, brochures et feuilles imprimées

Partie I B: Règles propres à certains types de publications

(Description bibliographique, règles spécifiques concernant le choix des entrées et la forme des vedettes)

- IDS 2A. Livre ancien (DCRB)
- 3. Documents cartographiques
- 4. Manuscrits (règles non traduites en allemand)
- 5. Musique imprimée
- 6. Enregistrements sonores
- 7. Films
- 8. Documents iconographiques (description normale)
- 9. Ressources électroniques
- 10. Objets en trois dimensions (règles non traduites en allemand)
- 11. Microformes
- 12. Publications en série
- 13. Monographies en plusieurs volumes et notices analytiques
- IDS 14. Congrès et expositions
- IDS 15. Orientalia
- IDS 16. Dossiers
- IDS 17. Documents iconographiques (description détaillée)

KIDS	Table des matières	Version 15.12.08
------	--------------------	---------------------

Partie II: Choix des entrées, forme des vedettes, renvois

- 21.0. Introduction relative au choix des entrées, à la forme des vedettes et aux renvois
- 21.1.-21.30K. Entrées aux noms de personnes
- IDS 21.40. Entrées aux collectivités
- IDS 21.50. Entrées aux titres
- 22. Formes des vedettes - noms de personnes
- 23. Formes des vedettes - noms géographiques
- 24. Formes des vedettes - collectivités
- 25. Titres uniformes, titres de regroupements
- 26. Renvois

Annexes

- A. *Emploi des majuscules (ne sera pas traduit en allemand)*
A titre facultatif, il est possible d'appliquer les règles d'emploi des majuscules propres à chaque langue.
- B. *Abréviations*
 - B.9. *Abréviations (termes bibliothéconomiques)*
 - B.14. *Abréviations pour les pays, Etats, provinces, etc.*
- D. *Glossaire*
- IDS E. *Noms de pays: forme et langue des vedettes*
- IDS F. *Niveau minimal pour les livres et les publications en série*
Niveau minimal pour le livre ancien voir le chap. 2A.14
Niveau minimal pour les documents cartographiques voir le chap.3, Annexe Niveau minimal
- IDS G. *Tables de translittération*
- IDS H. *Jeu de caractères IDS*
- IDS I. *Articles*
- IDS J. *Données migrées - adaptation aux KIDS*
- IDS K. *Reprise de données importées: monographies*
- IDS L. *Collections de matériels pédagogiques*
- IDS M. *Aide-mémoire pour le catalogage des non-livres*
- IDS N. *MARC Code List for Countries = Codes de pays*
(Europe + sélection d'autres pays)
- IDS O. *MARC Code List for Languages = Codes de langues*